

Bureau syndical

Procès-verbal des délibérations
Séance du 4 juillet 2023



Séance et ordre du jour

L'An deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, JACQUES, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes JAILLET, PERRILLAT,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAANT : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

Le Président ouvre la séance. Il propose d'ajouter le point n° 55 « Commune d'ALBY-SUR-CHERAN - Marché de maintenance et Gros Entretien et Reconstruction des installations en Eclairage Public - Avenant avec PORCHERON Frères et CIE » à l'ordre du jour.

Après accord du Bureau, il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié :

SEANCE ET ORDRE DU JOUR -----	2
FORMALITES DIVERSES -----	6
1) Désignation du secrétaire de séance.....	6
2) Approbation du compte-rendu de la réunion précédente – 1 ^{er} juin 2023.....	6
ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT -----	7
3) Election d'un Vice-Président par le Bureau syndical.....	7
MARCHES DE TRAVAUX -----	8
4) Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Programme de juillet 2023 – Marchés de travaux.....	8

5) Commune de SAINT-JORIOZ - Route de Sales - Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et Grand Annecy Agglomération.....	9
6) Commune de GIEZ - Chemin des Noyers - Renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune.....	10
7) Commune de BRISON - Programme « Plan Montagne » - Plateau de Solaison - Travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable et enfouissement coordonné des réseaux secs - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la Régie des Eaux Faucigny-Glières.....	10
8) Commune de CHENS-SUR-LEMAN - Traversée du chef-lieu - Aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et Thonon Agglomération.	11
9) Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications - Programme d'août 2023 - Marchés de travaux - Délégation de signature au Président.	12
10) Commune de VULBENS - La Fontaine - Avenant n°1 au marché de travaux ME 21292 avec le groupement d'entreprises LACIS/EHTP.....	13
11) Divers marchés de travaux réseaux secs / Gros Entretien et Reconstruction des installations d'Eclairage Public - Avenants avec la société GUY CHATEL.....	14
12) Commune de NANCY-SUR-CLUSES - Gros Entretien et Reconstruction des installations d'Eclairage Public - Marché de travaux.	15

MARCHES DE SERVICES ----- 17

13) Mission de contrôle technique lors des travaux d'installation de production et de distribution de réseaux de chaleur et de froid sur le département de la Haute-Savoie - Accord-cadre de services à bons de commandes n° MS 21306 conclu initialement avec l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS - Avenant de transfert.	17
14) Contrôle des données topographiques - Accord-cadre de services à bons de commandes.....	18
15) Syan'Chaleur - Commune d'ABONDANCE - Marché de conception, réalisation et maintenance d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur - Marché global de performance - Attribution de marché.....	18

CONVENTIONS ----- 21

16) Travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunications sur diverses communes de la Haute-Savoie - Conventions avec l'opérateur ORANGE.	21
---	----

17) Commune de CUSY - Aménagement d'une aire de retournement bus scolaire - Travaux de construction d'infrastructure des réseaux d'éclairage public - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec la commune.	22
18) Appel à projets du programme LUM'ACTE pour favoriser la rénovation des installations d'éclairage public - Convention avec la FNCCR.....	23
19) Convention de transfert de gestion de domaine public du Département de la Haute-Savoie au profit du SYANE.....	25
20) Commune d'ANNECY - Convention partenariale pour une étude de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation.....	26
21) Commune d'ANNECY - Etudes de faisabilité préalables à l'exploration du sous-sol afin de mobiliser la ressource géothermique - Convention cadre de partenariat avec la commune.....	27
22) Commune d'ANNECY - Etudes de faisabilité préalables à l'exportation du sous-sol afin de mobiliser la ressource géothermique - Convention de recherche et développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et l'Université Savoie Mont-Blanc.	28
23) Etudes de faisabilité relatives à la production et distribution de chaleur à partir de géothermie de moyenne profondeur sur le bassin Annécien - Demande de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.	29
24) Commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL - Service mutualisé de Conseil Energie - Convention d'adhésion au service dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3.	30
25) Commune de GIEZ - Service mutualisé de Conseil Energie - Nouvelle convention d'adhésion au service.	31
26) Communications électroniques - Utilisation par la commune d'ETREMBIERES du réseau aérien de distribution publique d'électricité pour la pose de caméras de vidéo-protection - Convention tripartite entre la commune d'ETREMBIERES, ENEDIS et le SYANE.....	31
27) Numérique - Référentiel Très Grande Echelle et Plan de Corps de Rue Simplifié (RTGE/PCRS) - Signature de la convention de partenariat pour la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de Haute-Savoie avec divers gestionnaires de réseaux	32

DIVERS ----- 34

<u>Délibérations 28) à 50) : informations préalables</u>	34
28) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - VALLEIRY.....	35
29) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - VIUZ-LA-CHIESAZ.	35
30) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - ONNION.	36
31) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - SEYTROUX.....	37
32) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - MENTHON-SAINT-BERNARD.	37
33) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - SAINT-JEOIRE.	38

34) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - CHENEX.....	39
35) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - JONZIER-EPAGNY.....	39
36) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - ALBY-SUR-CHERAN.	40
37) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - BOËGE.	41
38) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - GIEZ.	41
39) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - SAINT-JORIOZ.....	42
40) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - MARGENCEL.	43
41) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - PERS-JUSSY.....	43
42) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - ALLEVES.....	44
43) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - VEYRIER-DU-LAC.....	45
44) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - CHAMPANGES.	45
45) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - SERVOZ.	46
46) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - ARTHAZ-PONT- NOTRE-DAME.	47
47) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - DOMANCY.	47
48) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - MARGINIER.	48
49) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - LA BAUME.	49
50) Demande de subvention au titre du Fonds Vert - Eclairage Public - CONTAMINE-SUR- ARVE.	49
51) Commune d'ARENTHON - Construction des infrastructures de desserte du Réseau d'Initiative Publique départemental Très Haut Débit - Déplacement d'ouvrages d'éclairage public existants.	50
52) Commune de COPPONEX - Construction des infrastructures de desserte du Réseau d'Initiative Publique départemental Très Haut Débit - Déplacement d'ouvrages d'éclairage public existants.	51
53) Assemblée Générale du projet SMART EPC à COPENHAGUE - Participation d'un agent du SYANE et prise en charge des frais réels liés à la mission.	51
54) Information du Bureau - Commune de MORZINE - Mise en valeur par la lumière de la passerelle François Baud et travaux sur le réseau de télécommunications - Marché de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune.....	52
55) Commune d'ALBY-SUR-CHERAN - Marché de maintenance et Gros Entretien et Reconstruction des installations en Eclairage Public - Avenant avec PORCHERON Frères et CIE.....	53
56) Questions Diverses.	53

Formalités diverses

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Pierre HACQUIN est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE – 1^{er} JUIN 2023.

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2023 est approuvé sans observation.

Election d'un Vice-Président

3) ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT PAR LE BUREAU SYNDICAL.

Exposé du Président,

La réforme statutaire a modifié le nombre de collèges du Comité et s'agissant de celui des Syndicats Intercommunaux d'Energie (le SIESS et le SIEVT), sa composition et le nombre de membres du Bureau syndical.

Ainsi, l'élection d'un de ses membres au Bureau doit consécutivement entraîner l'élection d'un Vice-Président issu de son collège, conformément aux nouveaux statuts. Pour rappel, chaque collège dispose d'un poste de Vice-Président. Le nombre de Vice-Présidents est fixé par délibération du Comité et il est procédé à leur élection au sein du Bureau.

M. Gilles FRANÇOIS, précédemment élu au sein du collège des collectivités sous Régie ou SEM d'électricité, occupait cette fonction de Vice-Président. M. Gilles FRANÇOIS a été réélu comme délégué titulaire au Comité, au sein du nouveau collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD (Entreprise Locale de Distribution).

Les membres du Bureau,

Après avoir pris acte de l'élection de M. Gilles FRANÇOIS au Bureau syndical en tant que représentant du collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD,

Le désigne comme Vice-Président.

Adopté à l'unanimité.

Marchés de travaux

4) CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - PROGRAMME DE JUILLET 2023 – MARCHES DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution de marchés de travaux comprenant tout ou partie des prestations précitées.

Les besoins à satisfaire concernent 4 opérations du programme de juillet, qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :

N° du lot	Nom de la commune	Opération	Caractéristiques des travaux	Maître d'œuvre	Estimatif € HT
1	MACHILLY	Route des Framboises Route de la Libération	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications - 175 ml de tranchée, 6 points lumineux	PROFILS ETUDES	44.725,00 €
2	TANINGES	Rue des Vernay	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications - 650 ml de tranchée, 14 points lumineux	INFRAROUTE	258.382,20 €
3	VOUGY	Route de Genève	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications - 300 ml de tranchée, 7 points lumineux	BRIERE	160.197,90 €
4	NERNIER	Chemin de la Ravoire	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications - 200 ml de tranchée, points lumineux	PROFILS ETUDES	39.377,50 €
Montant total					502.682,60 €

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 4 juillet 2023 propose de retenir, comme titulaires des marchés, les entreprises suivantes :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT DU MARCHÉ
1	SPIE CITYNETWORKS	46.866,15
2	DEGENEVE	258.254,15
3	SOBECA	160.164,60
4	SIPE	39.083,50

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires proposés par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

5) COMMUNE DE SAINT-JORIOZ - ROUTE DE SALES - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET GRAND ANNECY AGGLOMERATION.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 mai 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de SAINT-JORIOZ et Grand Anancy Agglomération pour l'aménagement de la route de Sales.

La commune de SAINT-JORIOZ entreprend de réaliser des travaux d'aménagement du secteur de la route de Sales.

Grand Anancy Agglomération réalise, pour sa part, le renforcement de la colonne d'alimentation en eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

- **LOT N°1 : « TRAVAUX DE STRUCTURE ET RESEAUX, REVETEMENT BITUMINEUX »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 28 juin 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises MITHIEUX/EUROVIA pour un montant de 1.050.764,76 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 117.590,25 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise CECCON BTP pour un montant de 81.684,61 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupement d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°1, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°2 et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

6) COMMUNE DE GIEZ - CHEMIN DES NOYERS - RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 23 février 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de GIEZ pour les travaux de renforcement des réseaux humides et l'enfouissement coordonné des réseaux secs sur le secteur du chemin des Noyers.

La commune de GIEZ entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux de renforcement de la colonne d'alimentation en eau potable sur le chemin des Noyers.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

- **LOT N°1 : « GENIE CIVIL - VRD - ENROBES »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE - ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 28 juin 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise GMTP pour un montant de 187.058,20 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 103.025,70 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise GUY CHATEL SA pour un montant de 54.638,15 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°1, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°2 et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

7) COMMUNE DE BRISON - PROGRAMME « PLAN MONTAGNE » - PLATEAU DE SOLAISON - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA REGIE DES EAUX FAUCIGNY-GLIERES.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 27 avril 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la Régie des Eaux Faucigny-Glières (REFG) pour des travaux sur le Plateau de Solaison.

La REFG entreprend de réaliser des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable du plateau.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications sur ce secteur dans le cadre du programme spécifique « Plan Montagne ».

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « GENIE CIVIL ET ENROBES »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**
- **LOT N°3 : « EQUIPEMENT ELECTROMECHANIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 28 juin 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise SOCCO pour un montant de 2.491.976,10 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 1.088.451,00 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise CHATEL pour un montant de 697.235,90 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise JACQUARD ELECTRO-MECANIQUE pour un montant de 80.428,77 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°1, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°2 et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

8) COMMUNE DE CHENS-SUR-LEMAN - TRAVERSEE DU CHEF-LIEU - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 juillet 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de CHENS-SUR-LEMAN et Thonon Agglomération pour les travaux d'aménagement de voirie, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement coordonné des réseaux secs sur la traversée du chef-lieu.

La commune de CHENS-SUR-LEMAN entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement et la sécurisation de la traversée du chef-lieu

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux secs et Thonon Agglomération entreprend le renforcement des réseaux humides sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 5 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENTS - VRD »**
- **LOT N°2 : « BORDURES ENROBES »**
- **LOT N°3 : « BETONS »**
- **LOT N°4 : « AMENAGEMENTS DE SURFACES ET PAYSAGERS »**
- **LOT N°5 : « GENIE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 3 juillet 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise EUROVIA pour un montant de 1.687.412,31€ HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 218.168,10 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise EUROVIA pour un montant de 1.341.076,30 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 95.206,70 € HT.
- **Lot n°3** : Le groupement d'entreprises SOLS SAVOIE / EUROVIA pour un montant de 510.998,50 € HT.
- **Lot n°4** : Déclaré infructueux.
- **Lot n°5** : L'entreprise HTB SERVICES pour un montant de 303.678,50 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec le titulaire retenu pour les lots n°1 et 2, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°5 et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

9) **CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - PROGRAMME D'AOUT 2023 - MARCHES DE TRAVAUX - DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT.**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution de marchés de travaux comprenant tout ou partie des prestations précitées.

Les besoins à satisfaire concernent 3 opérations du programme d'août, qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :

N° du lot	Nom de la commune	Opération	Caractéristiques des travaux	Maître d'œuvre	Estimatif € HT
1	BRENTHONNE / BONS-EN-CHABLAIS	Route du Communal / Impasse Barbelouse	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications - 400 ml de tranchée, 12 points lumineux	PROFILS ETUDES	222.657,34 €
2	EVIAN-LES-BAINS	Route de la corniche	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications - 1600 ml de tranchée, 40 points lumineux	SINAT	547.048,50 €
3	LA FORCLAZ	Hameau de Belmont	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public 75 ml de tranchée (490 ml de câblage), poste HTA, 8 points lumineux	SINAT	127.001,50 €
Montant total					896.707,34 €

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

Pour ces opérations, un démarrage des travaux est souhaité début septembre. Compte tenu que le Bureau syndical ne sera pas réuni avant septembre 2023, il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer et signer les marchés, sous réserve que leurs montants soient inférieurs aux estimations ci-dessus.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution des marchés à conclure avec les titulaires retenus, sous réserve que leurs montants soient inférieurs aux estimations,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

10) COMMUNE DE VULBENS - LA FONTAINE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 21292 AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES LACIS/EHTP.

Exposé du Président,

Par marché n° ME 21292 en date du 4 janvier 2021, le SYANE a confié au groupement d'entreprises LACIS/EHTP, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre des travaux de sécurisation au lieu-dit la Fontaine sur la commune de VULBENS, sous la maîtrise d'œuvre du Bureau d'études GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, la commune souhaite modifier la configuration de l'éclairage public. Ainsi les candélabres initialement prévus sont remplacés par des consoles en façade. Cette modification conduit à acquérir des consoles supplémentaires ainsi qu'à installer des regards de raccordement en pied de façade.

Le montant initial du marché s'élève à 354.777,30 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.196,15 € HT, soit une incidence de 1,46 % sur le montant du marché initial.

Ce montant étant inférieur à 5 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat n'a pas été sollicitée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

11) DIVERS MARCHES DE TRAVAUX RESEAUX SECS / GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - AVENANTS AVEC LA SOCIÉTÉ GUY CHATEL.

Exposé du Président,

Par courriel en date du 19 juin 2022, l'entreprise GUY CHATEL a informé le SYANE de son changement d'adresse à compter de cette même date, ainsi que de la modification de son numéro SIRET.

- Nouvelle adresse : 153 avenue du Mont-Blanc - BP 66 - 74132 BONNEVILLE CEDEX
- Nouveau numéro SIRET : 313 383 895 00031

Il y a donc lieu de signer un avenant pour chacun des marchés suivants, afin de prendre en compte ces modifications :

N° marché	Communes	Opération
ME 18133	AMANCY/ETEAUX/VILLY-LE-PELLOUX	Maintenance, Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public - Lot 2
ME 18134	LA RIVIERE-ENVERSE/MARIGNIER	Maintenance, gros entretien et reconstruction des installations d'éclairage public - Lot 3
ME 19020	SAINT-JORIOZ	OAP3 Luadon Sud
ME 19106	LATHUILE	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER
ME 19187	GLIERES-VAL-DE-BORNE	Aménagement Centre Bourg
ME 20315	MORILLON	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER
ME 21023	THYEZ	Allée des Frênes
ME 21036	ANNECY	Piétonnisation Rue de la Paix - Lot 2 - Génie électrique
ME 21037	THYEZ	Rue des Bouleaux TR2
ME 21048	SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	Serthaz
ME 21085	AYZE	Route des Millièrès
ME 21106	DUINGT	Rue des Prés Bernard - Lot 4 - Génie électrique
ME 21120	ANNECY (Cran-Gevrier)	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER 2021
ME 21122	ANNECY (Seynod)	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER 2021
ME 21127	FAVERGES	Route d'Annecy
ME 21166	LA CHAPELLE-RAMBAUD	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER
ME 21167	LA ROCHE-SUR-FORON	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER
ME 21186	ANNECY	Chemin de Tillier

ME 21205	PASSY	Aménagement rue Grand Salvador Allende - Lot 2 - Génie électrique
ME 21252	ANNECY	Marquisats-Tresums (parc avant-Scène)
ME 21294	CHATILLON-SUR-CLUSES	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER
ME 22107	ANNECY	Rue du Mont-Blanc
ME 22111	AMANCY	Rue des Paquis
ME 22112	MARIGNIER-THYEZ	RD6 - Avenue de Chatillon
ME 22161	ANNECY (Annecy-le-Vieux)	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public 2022 - Jean Baud - Marjolaine
ME 22164	LA ROCHE-SUR-FORON	Rue des Marmotaines
ME 22242	VOUGY	Requalification du centre : Lot 3 - Génie électrique - SLT
ME 22306	MARIGNIER	Avenue de la plaine - Lot 2 : Génie électrique
ME 22317	GIEZ	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER
ME 22331	VOUGY	Chemin des Grandes Portions
ME 22373	AMANCY/ETEAUX/VILLY-LE-PELLOUX/ETREMBIERES/PERS-JUSSY	GER / Maintenance 27 communes - Lot 3
ME 22376	MARIGNIER/MARNAZ/LA RIVIERE-ENVERSE	GER / Maintenance 27 communes- Lot 6
ME 23015	ANNECY	Manoir de Novel
ME 23063	SAINT-LAURENT	Route de l'Ancienne poste
ME 23102	ANNECY (SEYNOD)	Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public GER 2023
ME 23107	MORILLON-VERCHAIX	Aménagement RD54

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé pour chacun des marchés précités,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

12) COMMUNE DE NANCY-SUR-CLUSES - GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux visant au renouvellement des ouvrages vétustes, à l'amélioration des performances et de la sécurité électrique d'une partie des installations d'éclairage public existantes sur la commune de NANCY-SUR-CLUSES.

Pour permettre la réalisation de ces travaux de Gros Entretien et Reconstruction (GER), le SYANE a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée, au sens des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire d'une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de reconductions éventuelles, sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

Le montant maximum du marché est fixé à 200.000,00 € HT (période globale, y compris périodes de reconductions éventuelles).

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SOBECA qui a proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution, sur la base d'un montant estimatif de 171.677 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Marchés de services

13) MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE LORS DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE - ACCORD-CADRE DE SERVICES A BONS DE COMMANDES N° MS 21306 CONCLU INITIALEMENT AVEC L'ENTREPRISE APAVE SUDEUROPE SAS - AVENANT DE TRANSFERT.

Exposé du Président,

Par un accord-cadre à bons de commandes n° MS 21306, notifié le 31 mars 2022, le SYANE a confié à l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS (détenue à 100% par APAVE SA), des missions de contrôle technique lors des travaux d'installations de production et de distribution de réseaux de chaleur et de froid sur le département de la Haute-Savoie.

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le groupe APAVE, en tant qu'acteur « tiers de confiance », a dû adapter son organisation pour séparer juridiquement ses activités relevant du secteur de la « Construction » de ses « autres activités ».

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2023, APAVE réalise l'ensemble de ses prestations à travers deux nouvelles entités filiales détenues à 100 % par APAVE SA :

- APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE pour toutes les prestations relevant des Infrastructures et de la Construction,
- APAVE EXPLOITATION FRANCE pour les autres activités (anciennement APAVE SUDEUROPE SAS).

Cette nouvelle organisation du groupe APAVE étant purement administrative et juridique, afin de séparer ses activités, dès le 1^{er} janvier 2023, la société APAVE EXPLOITATION FRANCE, sise 6 Rue du Général Audran, 92400 COURBEVOIE, créée le 5 octobre 2021 par immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (n° 903 869 618) se substitue à l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS pour l'exécution du marché MS 21306 en cours, dont il était titulaire.

Dans le cadre de ce changement d'entités juridiques, les agréments et accréditations pouvant être nécessaires à l'exécution du marché susvisé, ont été transférés, dès le 1^{er} janvier 2023, à la nouvelle société APAVE EXPLOITATION FRANCE.

Ces changements restent sans impact sur les prestations de l'entreprise titulaire puisque ses activités, son système de management, ses ressources humaines et son personnel, ses implantations et ses méthodes de travail restent inchangés.

Le numéro SIRET de la société APAVE EXPLOITATION FRANCE est le suivant : 903 869 618 00012.

Le règlement des factures correspondant aux prestations réalisées dans le cadre du marché susvisé se fera conformément au nouveau RIB transmis par la société APAVE EXPLOITATION FRANCE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le transfert de l'exécution du marché MS 21306 de l'entreprise APAVE SUDEUROPE SAS à la société APAVE EXPLOITATION FRANCE,
2. à autoriser le Président à signer l'avenant de transfert au profit de la société APAVE EXPLOITATION FRANCE.

Adopté à l'unanimité.

14) CONTROLE DES DONNEES TOPOGRAPHIQUES - ACCORD-CADRE DE SERVICES A BONS DE COMMANDES.

Exposé du Président,

Le SYANE réalise des opérations de contrôle sur divers travaux topographiques menés par ses prestataires (prestation de géodétection de réseaux enterrés, travaux ayant trait à l'élaboration du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)). Des levés topographiques contradictoires permettent par échantillonnage de juger de la bonne qualité des prestations topographiques.

Il a été conclu en 2018 un marché de services arrivé à son terme en 2022. Une précédente consultation en 2022 a été rendue infructueuse, en raison de propositions techniques jugées trop faibles.

Le SYANE a (re)lancé une consultation par voie de procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique, ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre de services à bons de commandes d'un montant maximum de 215.000 € HT pour une durée maximum de 4 ans (1 an reconductible 3 fois par période d'un an).

Suite à la date limite de remise des offres fixée au 13 juin 2023, 8 offres ont été reçues.

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise PARERA qui a proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord à la conclusion de l'accord-cadre avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes qui seront passés pendant toute la durée de l'accord-cadre.

Adopté à l'unanimité.

15) SYAN'CHALEUR - COMMUNE D'ABONDANCE - MARCHÉ DE CONCEPTION, RÉALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET SON RÉSEAU DE CHALEUR - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ.

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

Après des études de faisabilité pilotées par le SYANE à l'été 2021, la commune d'ABONDANCE a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau public de chaleur, en décidant lors de son conseil municipal du 27 octobre 2021 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 9 décembre 2021, le Comité syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa Régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

Il est rappelé les principales caractéristiques prévisionnelles du projet :

- Raccordement des bâtiments publics existants (collège, groupe scolaire, mairie, gymnase, etc) et en projet (future salle des fêtes), un établissement d'enseignement privé (Sainte Croix des Neiges), des logements collectifs et structures hôtelières ainsi que des projets immobiliers, pour une alimentation en chaleur permettant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire toute l'année.

- Chauffage bois de 1.200 kW environ, permettant l'alimentation de plus de 90 % des besoins en chaleur par le bois énergie, avec un appoint et un secours de la production assuré par une chaudière fioul.
- Environ 2.400 ml de réseau enterré, avec une isolation renforcée.
- Montant total d'investissement d'environ 6,0 M€ HT.
- Mise en service du réseau de chaleur à l'automne 2025.

Dans sa séance du 19 mai 2022, le Bureau syndical a approuvé le principe de recourir à un marché public global de performance, pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une chaufferie bois (+ appoint) et de son réseau de chaleur sur la commune d'ABONDANCE. Le Bureau a également approuvé le versement d'une prime de 10.000 € HT à chaque candidat ayant remis une offre initiale admise à négociation.

Le SYANE a ainsi lancé, en tant qu'entité adjudicatrice, une procédure de consultation avec négociation, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le marché global de performance prévoit 3 phases de prestations, à prix global et forfaitaire :

- Phase 1 : Etudes de conception et d'exécution (Tranche ferme).
- Phase 2 : Construction et mise en service des installations.
- Phase 3 : Exploitation et maintenance des ouvrages.

Les phases 2 et 3 sont optionnelles et seront déclenchées lorsque le SYANE disposera des éléments permettant d'assurer la réalisation technique et l'équilibre économique du projet (obtention des autorisations administratives, obtention des subventions, commercialisation du réseau, etc.).

Le marché court à compter de sa notification, et jusqu'au 30 juin 2029.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Montant de l'offre : 50 %.
- Valeur technique de l'offre : 50 %.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Syndicat, réunie le 23 mai 2022, a autorisé les groupements de candidats représentés par les sociétés EIMI, IDEX ENERGIES et ESSAM à présenter une offre.

Dans sa séance du 21 septembre 2022, la CAO, après analyse des offres initiales remises le 5 septembre 2022 par les trois candidats, a formulé l'avis de négocier avec chacun d'eux.

Le candidat ESSAM a informé le SYANE par courriel, en date du 13 juin 2023, de son désistement de la procédure préalablement à la remise des offres finales.

La CAO du 4 juillet 2023 a analysé les offres finales, classé et attribué le marché au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement précités.

Conformément au règlement de consultation, une prime d'un montant de 10.000 € HT sera versée à chaque candidat ayant remis une offre initiale admise à négociation. Il est précisé que la rémunération de l'attributaire tiendra compte de la prime qui lui aura été versée.

Il est précisé que l'ensemble de ces éléments a été soumis auprès des membres du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur et de la commune d'ABONDANCE, le 29 juin 2023.

Suite à cette mise en concurrence, il est proposé de déclarer le groupement IDEX/SF2E/ATELIER BELLEGARDE, dont IDEX est le mandataire, lauréat de l'appel d'offre, pour un montant de marché de 7.302.298,42 € HT.

Il est précisé que ce montant est seulement un montant estimatif permettant de noter la valeur économique du projet. En effet, seule la phase 1 constitue une tranche ferme, qui s'élève à 436.603 € HT, les phases 2 et 3 étant optionnelles. Par ailleurs, le projet comprend également des prestations à prix unitaires matérialisés dans le BPU et dont le DQE a été pris en compte dans le calcul du montant de l'offre finale.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à attribuer la prime aux 3 candidats ayant remis une offre initiale admise à négocier,
2. à donner leur accord à la conclusion du marché global de performance avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à signer les ordres de service et bons de commandes relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Conventions

16) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
CLARAFOND-ARCINE	Traversée Chef-Lieu TO	131974	121.699,00	10.793,83	110.905,17
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 1	146606	32.107,00	9.840,59	22.266,41
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 2	146607	16.112,00	4.960,07	11.151,93
VIUZ-EN-SALLAZ	Route des Crests	155989	6.472,00	79,20	6.392,80
VOUGY	Route de Genève	155055	37.645,00	451,44	37.193,56
CRANVES-SALES	Les Rosses TR2	156043	23.526,00	269,28	23.256,72
NERNIER	Chemin de la Ravoire	155620	20.597,50	491,04	20.106,46
BRISON	Solaison TR3	155279	113.020,00	18.336,04	94.683,96
BRISON	Solaison TR2	155278	63.269,00	16.980,48	46.288,52
ANNEMASSE	Route des Tournelles	151980	16.937,95	224,93	16.713,02
CHENS-SUR-LEMAN	Séquoia Rue du Château	151907	32.816,50	2.126,34	30.690,16
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche TO2	146313	82.606,00	2.160,87	80.445,13
TANINGES	Rue des Vernay	156413	39.606,00	1.750,32	37.855,68
VINZIER	Vers les Granges	155611	63.576,50	1.750,32	61.826,18
TOTAL € HT			669.990,45	70.214,75	599.775,70

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
CLARAFOND-ARCINE	Traversée Chef-Lieu TO	131974	9.236,10	1.662,50	7.573,60
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 1	146606	6.044,72	1.088,04	4.956,68
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 2	146607	2.632,00	473,76	2.158,24
VIUZ-EN-SALLAZ	Route des Crests	155989	1.268,29	228,29	1.040,00
VOUGY	Route de Genève	155055	3.007,28	541,30	2.465,98
CRANVES-SALES	Les Rosses TR2	156043	2.354,83	423,86	1.930,97
NERNIER	Chemin de la Ravoire	155620	1.435,58	258,39	1.177,19
BRISON	Solaison TR3	155279	17.424,37	3.136,37	14.288,00
BRISON	Solaison TR2	155278	13.054,24	2.349,75	10.704,49
ANNEMASSE	Route des Tournelles	151980	2.212,01	398,15	1.813,86
CHENS-SUR-LEMAN	Séquoia Rue du Château	151907	4.607,54	829,34	3.778,20
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche TO2	146313	2.459,40	442,68	2.016,72
TANINGES	Rue des Vernay	156413	5.523,62	994,24	4.529,38
VINZIER	Vers les Granges	155611	5.523,62	994,24	4.529,38
TOTAL € HT			76.783,60	13.820,91	62.962,69

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

17) COMMUNE DE CUSY - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT BUS SCOLAIRE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

La commune de CUSY entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement d'une aire de retournement pour permettre le demi-tour du bus scolaire sur la route d'Aix-les-Bains RD 911.

Le programme intègre également des travaux d'extension du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Considérant que la réalisation des ouvrages relève simultanément de la compétence de la commune et du SYANE, la faculté existe de désigner la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'une même opération, afin de faciliter la conduite et la réalisation.

En effet, en application des dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique, il est stipulé que lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage de l'opération, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

La convention prévoit ainsi les modalités de désignation de la commune de CUSY comme maître d'ouvrage, ainsi que la répartition du financement des ouvrages :

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

Travaux de génie civil d'extension du réseau d'éclairage public.

Montants estimés de l'opération :

Réseaux d'éclairage public 15.557,50 € HT soit 18.669,00 € TTC

Participation financière du Syndicat :

30 % du montant HT (Hors Taxes) des travaux de génie civil sur le réseau de l'éclairage public.

Soit une participation maximale pour le Syndicat de : 7.728,97 € (montant HT + part de TVA récupérée).

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage proposée,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

18) APPEL A PROJETS DU PROGRAMME LUM'ACTE POUR FAVORISER LA RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION AVEC LA FNCCR.

Exposé du Président,

Le programme ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique - est un programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Son objectif est d'aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Sous-programme d'ACTEE, l'appel à projets du programme LUM'ACTE, doté d'un budget de 10 millions d'euros, issu des Certificats d'Economie d'Energie, a été lancé officiellement le 18 juillet 2022. Il doit permettre aux collectivités d'avoir une vision plus complète de leur patrimoine et ainsi, de favoriser la rénovation des installations en visant 3 actions portées par les territoires :

- L'accompagnement à la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques ainsi que la mise en place de Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière.
- L'aide à l'acquisition d'outils de suivi du parc d'éclairage.
- L'accompagnement dans les projets de rénovation via des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre et des études concourant à l'amélioration de la connaissance des parcs d'éclairage public.

Le SYANE exerce la compétence éclairage public pour les communes et intercommunalités qui la lui ont confiée. Dans le cadre de son plan d'action pour accompagner ses adhérents vers un éclairage public et urbain plus performant, plus efficient et répondant aux objectifs de la transition énergétique, le SYANE fait réaliser des inventaires et diagnostics énergétiques et techniques pour les collectivités qui en font la demande.

Le Syndicat fait également élaborer des Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière, suite à ces diagnostics, afin de définir une identité nocturne avant la phase opérationnelle de travaux de remise à niveau du parc.

C'est donc dans ce contexte que le SYANE a répondu à l'appel à projets LUM'ACTE de la FNCCR et a déposé une liste comprenant toutes les opérations qui remplissaient les critères d'éligibilité.

- Au titre du lot : « Diagnostic des installations d'éclairage public »

Commune	Nombre de points lumineux	Montant total de la subvention allouée
FAUCIGNY	98	343 €
MASSONGY	354	1.239 €
GIEZ	130	455 €
LA BAUME	130	455 €
LOISIN	375	1.313 €
LOVAGNY	358	1.253 €
NERNIER	145	508 €
SAINT-JEOIRE	752	2.632 €
SCIONZIER	1.168	4.088 €
VEIGY-FONCENEX	1.202	4.207 €
VILLAZ	375	1.313 €
BONS-EN-CHABLAIS	1.295	4.533 €
CHAVANOD ZONE D'ACTIVITE	192	672 €
CLARAFOND-ARCINE	176	616 €
COMBLOUX	640	2.240 €
CONTAMINE-SUR-ARVE	435	1.523 €
SAINT-SIXT	154	539 €
SCIEZ	1.020	3.570 €
VANZY	82	287 €
ARMOY	337	1.180 €
SAINT-JEAN-D'AULPS	360	1.260 €
THYEZ	1.366	4.781 €
ZAE COM COM PAYS DE CRUSEILLES	97	340 €
ABONDANCE	300	1.050 €
MORZINE	3.000	10.500 €
LUGRIN	280	980 €
MEGEVE	1.233	4.316 €
NANGY	120	420 €
TOTAL	16.174	56.609 €

- Au titre du lot : « Schéma Directeur d'Aménagement Lumière »

Communes	Nombre de points lumineux	Montant total de la subvention allouée
EVIAN/PUBLIER/NEUVECELLE	5.152	10.725 €

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 266.018.06 € entre le 1^{er}/01/2022 et le 31/12/2023.

Le jury a décidé de sélectionner la candidature du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et d'attribuer un montant global de fonds s'élevant à 67.334 €.

Dans le cadre du lot « Diagnostic éclairage public », le coût total de la prestation s'élève à 244.568,06 € soit environ 15,12 €/PL. Le montant d'aide alloué à la réalisation de cette prestation s'élève à 56.609 € HT.

Dans le cadre du lot « Schéma Directeur d'Aménagement Lumière », sur un parc de 5.152 points lumineux. Le coût total de la prestation s'élève à 21.450 € soit environ 4,16 €/PL. Le montant d'aide alloué à la réalisation de cette prestation s'élève à 10.725 € HT.

Le SYANE répercutera cette subvention aux collectivités concernées en déduisant le montant par commune de l'opération puis en appliquant les taux de co-financement en vigueur.

Une convention a été établie entre la FNCCR et le SYANE pour définir le cadre de leur partenariat pour le déroulement opérationnel du programme et le versement de la subvention octroyée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention proposée,
2. à autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

19) CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU PROFIT DU SYANE.

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose, depuis juin 2017, de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid », lui permettant de réaliser des réseaux de chaleur alimentés majoritairement à partir d'énergies renouvelables ou de récupération, après transfert de compétence par les collectivités volontaires.

Le transfert de la compétence en matière de création et d'exploitation de réseau public de chaleur est intervenu au 1^{er} janvier 2022 pour la commune d'ABONDANCE, après délibérations concordantes de la commune en date du 20 octobre 2021 et du SYANE en date du 9 décembre 2021.

Lors de son Comité syndical du 9 décembre 2021, le SYANE a décidé de la réalisation d'un réseau public de chaleur sur la commune, avec le choix d'un mode de gestion en régie.

Le Département de la Haute-Savoie est propriétaire d'un terrain situé sur la commune d'ABONDANCE, sur lequel le SYANE et le Département se sont accordés sur le principe d'implanter les moyens de production de chaleur, utilisant principalement le bois énergie, dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du réseau public de chaleur sur cette même commune.

Compte tenu du fait que ce terrain n'est actuellement pas utilisé par le Département, le SYANE et le Département, se sont rapprochés pour déterminer ensemble, en application des articles L.2123-3 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain relevant du domaine public du Département, auprès du SYANE, en vue de la réalisation et de l'exploitation par le Syndicat d'un réseau public de chaleur, dans le cadre du premier alinéa de l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les principales conditions administratives et financières du transfert de gestion du terrain sont les suivantes :

- Le transfert de gestion de l'emprise de la parcelle cadastrée section E n° 2501 sur la commune d'ABONDANCE relevant du domaine public du Département, auprès du SYANE, est effectué en vue de sa seule affectation à la réalisation et à l'exploitation d'un réseau public de chaleur sur la commune d'ABONDANCE ;
- Les ouvrages réalisés par le SYANE sur cette emprise relèvent de sa propriété exclusive ;
- Le transfert de gestion s'opère à titre gratuit au profit du SYANE et ne donne lieu à aucune indemnisation ;
- Le SYANE supporte seul la charge de tous les impôts et notamment les taxes foncières auxquels sont ou pourraient être assujettis les ouvrages ;
- Le transfert de gestion prend effet à compter de sa notification et dure tant que le terrain est utilisé par le SYANE conformément à l'affectation précitée.

Le principe d'une convention de transfert de gestion a été approuvé par le Bureau Départemental du 22 mai 2023 et la 8^{ème} Commission Administration Générale du Département du 26 juin 2023 a délibéré en faveur de la passation d'une telle convention.

Ainsi, les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de transfert de gestion du domaine public du Département au profit du SYANE,
2. à autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

20) COMMUNE D'ANNECY - CONVENTION PARTENARIALE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION.

Exposé du Président,

Le SYANE, dans le cadre de ses statuts peut, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, exercer les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance et soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager des études de faisabilité pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de ses adhérents, en étudiant l'ensemble des montages économiques et contractuels permettant la valorisation de l'électricité produite.

La Ville d'ANNECY, commune adhérente au SYANE, est engagée vers la neutralité carbone à échéance 2050. De plus, elle a approuvé les actions spécifiques du Schéma Directeur des Energies qu'elle a conduit avec le Grand Anancy et elle a notamment acté l'installation de 1.500 m² d'ombrières solaires photovoltaïques sur ses parkings.

Au vu du potentiel d'équipement en ombrières solaires photovoltaïques que présente le parking silo situé au 35, boulevard du Fier (parking du Parc des Sports), propriété de la Ville, la commune d'ANNECY a sollicité le SYANE pour l'étude de la faisabilité technique et économique d'une telle installation, dans l'optique d'une contractualisation de type autoconsommation collective.

Conformément au plan de financement établi par le Syndicat, le budget maximum des études portées et externalisées par le SYANE est fixé à 7.000 € TTC, avec un financement à hauteur de 30 % de la part de la Ville d'ANNECY ainsi qu'une contribution au budget de fonctionnement du Syndicat qui s'élèvera à 3 % du montant total TTC.

Il est précisé que le financement de cette étude est établi conformément au taux de participations financières du SYANE pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal de la commune d'ANNECY a souhaité et validé l'établissement d'une convention reprenant les éléments précités lors de son conseil municipal du 22 mai 2023.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention relative à l'étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective sur le dernier niveau du parking du Parc des Sports, entre la commune d'ANNECY et le SYANE,
2. à autoriser le Président à signer la convention partenariale.

Adopté à l'unanimité.

21) COMMUNE D'ANNECY - ETUDES DE FAISABILITE PREALABLES A L'EXPLORATION DU SOUS-SOL AFIN DE MOBILISER LA RESSOURCE GEOTHERMIQUE - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE.

Le SYANE, dans le cadre de ses statuts peut, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, exercer les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance et soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager des études de faisabilité (ou de pré-faisabilité) pour la recherche de potentiel d'une ressource géothermique de moyenne profondeur sur le territoire haut-savoyard.

La Ville d'ANNECY, compétente en matière de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid, dispose d'ores et déjà de deux réseaux publics de chaleur situés sur les secteurs de Novel et Seynod. De plus, un développement conséquent de ces réseaux est envisagé dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur dont la Ville assure le pilotage. Les réseaux publics de chaleur existants sur la commune sont actuellement majoritairement alimentés par l'énergie fatale issue de l'incinération des déchets et le bois énergie, avec l'usage du gaz naturel en appoint et en secours. Les contraintes liées à la mobilisation et à l'usage de ces trois sources d'énergie, alliées au développement conséquent des réseaux envisagé par la Ville d'ANNECY, amènent la Ville à souhaiter étudier précisément les modalités de mobilisation de l'énergie géothermique de moyenne profondeur.

Des premières études de la connaissance du sous-sol sur le territoire de la Ville d'ANNECY, avait été réalisées dans le cadre d'une première convention de partenariat conclue entre le SYANE, la Ville d'ANNECY et le Grand Annecy sur la période 2019-2021 (pour un montant de 130.000 €). Ces premières études avaient permis de révéler :

- que le contexte hydrogéologique local apparaît favorable à la présence d'une ressource géothermique de moyenne profondeur ;
- que la connaissance du sous-sol est insuffisante à ce jour pour apprécier le niveau de sismicité induite lors des essais de circulation hydraulique des forages envisagés ;
- que des études complémentaires sont nécessaires pour préciser le fonctionnement dynamique du sous-sol avant d'envisager tout éventuel projet de forage.

Ainsi, face aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et stratégiques que représente un tel projet, la Ville d'ANNECY souhaite poursuivre ces études en partenariat avec le SYANE.

Les objectifs recherchés pour ces compléments d'études porteraient notamment sur :

- la connaissance du fonctionnement dynamique du sous-sol, qui sera réalisée en partenariat et collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) ;
- l'articulation avec les extensions ou créations des réseaux de chaleur à ANNECY ;
- l'acceptabilité sociétale des impacts de réalisation éventuelle du projet.

Pour mener à bien cette démarche, il est proposé la conclusion d'une convention de partenariat entre le SYANE et la Ville d'ANNECY.

Cette convention prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Le SYANE s'engage à mobiliser le BRGM et l'USMB pour conduire la poursuite des études de faisabilité préalables à l'exploration du sous-sol afin de mobiliser la ressource géothermique par conventionnement.
- Un Comité de pilotage est constitué et composé de deux élus d'ANNECY, d'un élu du SYANE et d'un représentant des services de chaque entité.
- Du fait de l'importance et de la sensibilité du projet, il est prévu de constituer un conseil de surveillance du projet élargi aux structures publiques ou privées dont la participation est jugée pertinente et bénéfique pour le bon déroulement du projet, comprenant notamment le Grand Annecy, le BRGM, l'USMB et l'ADEME.
- La convention est établie pour une durée de 3 ans.

- Le budget maximum des études portées par le SYANE est fixé à 500.000 € TTC, avec un financement à hauteur de 30 % de la part de la Ville d'ANNECY. A la date d'établissement de la convention, le SYANE s'engage à l'établissement d'une convention de recherche et développement avec le BRGM et l'USMB pour un montant de dépenses d'environ 360.000 € TTC.

Il est précisé que 500 k€ avaient été inscrits au budget primitif 2023 du Syndicat pour cette étude de faisabilité, auxquels étaient rattachés une participation financière communale/intercommunale à hauteur de 30 % ainsi qu'une subvention ADEME évaluée à 40 k€.

Le conseil municipal de la commune d'ANNECY a approuvé le projet de convention de partenariat lors de son conseil municipal du 22 mai 2023.

La convention est consultable sur simple demande auprès du SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de partenariat relative à la géothermie de moyenne profondeur entre la commune d'ANNECY et le SYANE,
2. à désigner un élu représentant le SYANE, pour siéger au Comité de pilotage,
3. à autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat ainsi que les différentes conventions de financement éventuelles.

22) COMMUNE D'ANNECY - ETUDES DE FAISABILITE PREALABLES A L'EXPORTATION DU SOUS-SOL AFIN DE MOBILISER LA RESSOURCE GEOTHERMIQUE - CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVEC LE BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES ET L'UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC.

Une convention de partenariat entre le SYANE et la commune d'ANNECY, pour la réalisation des études de faisabilité préalables à l'exploration du sous-sol afin de mobiliser la ressource géothermique, est soumise à la délibération du Bureau syndical du 4 juillet 2023.

Si approuvée, cette convention conduira à la réalisation d'études, sous le pilotage du SYANE, portant notamment l'amélioration de la connaissance du fonctionnement dynamique du sous-sol dans l'environnement de la faille du Vuache.

Ces études de recherche et développement sont envisagées en partenariat et collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) sous le nom de projet « REPVUGEO ».

Cette démarche fait suite à une première collaboration de recherche entre l'USMB et le SYANE sur la période 2019-2021. Au plan technique, le travail réalisé par l'USMB avait permis de mettre en évidence la présence, en sous-sol, de formations fracturées et karstiques, propices à la circulation hydrothermale indispensable pour une exploitation géothermique. Les fluides présents dans ces calcaires pourraient atteindre des températures de l'ordre de 60 à 70°C, à environ 2.000 m de profondeur. Un modèle 3D élémentaire du sous-sol a été produit à partir de l'ensemble des données déjà disponibles et acquises par l'USMB sur la période de l'étude. Ce modèle a permis de mieux visualiser la morphologie des couches, des structures et les liens entre eux en trois dimensions.

Le BRGM et l'USMB ont donc décidé de proposer une poursuite du projet de recherche pour « comprendre la réponse de la zone de faille du Vuache aux variations de pression des fluides provoquées par une éventuelle exploitation géothermique et d'évaluer au premier ordre leur éventuelle incidence sur l'aléa sismique local ». Pour cette seconde phase, il est envisagé la remise, au SYANE et à la Ville d'ANNECY, des livrables suivants :

- Une note faisant la synthèse des connaissances sur la sismicité induite par l'exploitation de la géothermie profonde suite aux travaux réalisés par le BRGM pour la rédaction d'un guide de bonne pratique pour la Direction Générale de la Prévention des Risques.
- Un rapport intermédiaire faisant la synthèse des données hydrogéologiques, géologiques et géophysiques (MT, GPS, INSAR, Sismicité) acquises.

- Un rapport final comprenant le(s) modèle(s) conceptuel(s) explicitant le fonctionnement du système (aquifères + faille du Vuache) et en particulier les circulations profondes des fluides ainsi que les résultats des modèles « continus » hydrauliques et mécaniques permettant une première estimation de l'impact d'une exploitation géothermique éventuelle sur la faille du Vuache.

Ainsi, il est proposée une convention de recherche et développement entre le SYANE, d'une part, le BRGM et l'USMB, d'autre part pour la poursuite du projet « REPVUGEO » selon les attendus précités.

Cette convention proposée entre en vigueur à compter de la date de signature par la dernière des parties, avec prise d'effet au 1^{er} juin 2023, et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

Le montant des actions réalisées dans le cadre de cette convention par le BRGM et l'USMB s'établit à 348.500 € HT, dont 48.400 € HT directement financés par le BRGM dans le cadre de ses actions de service public.

La convention est consultable sur simple demande auprès du SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de recherche et développement pour le projet « REPVUGEO » avec l'USMB et le BRGM,
2. à autoriser le Président à la signer.

23) ETUDES DE FAISABILITE RELATIVES A LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR A PARTIR DE GEOTHERMIE DE MOYENNE PROFONDEUR SUR LE BASSIN ANNECIEN - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES.

Dans le cadre de ses statuts, le SYANE peut porter, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance, soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager toutes études de faisabilité pour la recherche de potentiel d'une ressource géothermique de moyenne profondeur et le développement d'un réseau de chaleur pour la distribuer.

Au vu de la connaissance actuelle du sous-sol sur le périmètre du Grand Annecy et plus particulièrement sur le territoire de la commune nouvelle d'ANNECY, il semblerait que le contexte géologique local soit favorable à l'implantation d'un site de production d'énergie géothermique de moyenne profondeur et de sa distribution via des réseaux de chaleur.

Il est rappelé que la géothermie de moyenne profondeur, ainsi que les réseaux de chaleur qui y sont associés, présentent les intérêts suivants :

- Développement d'une énergie renouvelable.
- Valorisation d'une ressource locale.
- Très faibles émissions de polluants.
- Coût de la chaleur compétitif pour l'utilisateur.

C'est dans ces conditions que le SYANE a décidé, sur sollicitation de la commune d'ANNECY, de réaliser des études de faisabilité permettant de confirmer ou d'infirmer la pertinence de la production et de la distribution d'énergie renouvelable à partir de géothermie de moyenne profondeur.

Le budget prévisionnel de ce projet d'étude de faisabilité est fixé à 360.000 € TTC.

Cette démarche pourrait bénéficier d'un financement de l'ADEME ainsi que de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous la forme de subvention(s).

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir le dossier présenté,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention et aux éventuels versements de ces subventions.

Au vu des montants financiers à engager par le SYANE et du contexte du projet, les délibérations n° 21, 22 et 23 ont été ajournées lors de la séance, et seront soumises au vote des membres du Bureau le 14 septembre 2023, après que des éléments complémentaires aient pu être apportés en séance par des représentants de la Ville d'ANNECY, du BRGM et de l'USMB en ce qui les concerne.

24) COMMUNE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE SEQUOIA 3.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans. Le coût du service de Conseil Energie est fixé par délibération du Comité syndical.

En application de la délibération prise par le Comité syndical le 8 décembre 2022, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 1 €/ an/ habitant DGF, à laquelle s'ajoute une part fixe de 200 €/ an. Ce montant de cotisation est voté chaque année par le Comité, le taux de participation du SYANE à hauteur de 50 % du coût du service est quant à lui garanti sur la durée de la convention.

Dans le cadre du programme spécifique ACTEE SEQUOIA 3, des conditions financières particulières ont été approuvées par les élus lors du Comité du 31 mars 2022 et actualisées lors du Bureau du 23 février 2023. Ainsi, la contribution annuelle appelée auprès des communes du territoire de l'intercommunalité Rumilly Terre de Savoie qui adhèrent après le 1^{er} janvier 2023, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023, est de 0,50 €/an/ habitant DGF, part à laquelle s'ajoute le montant de 200 €/an.

Les années suivantes (2024 à 2027), la contribution annuelle appelée correspondra à nouveau à 50 % du coût du service.

La commune suivante souhaite renouveler son adhésion au service de Conseil Energie à partir du 1^{er} octobre 2023 :

Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale du 1 ^{er} /10/23 au 31/12/2023
MARIGNY-SAINT-MARCEL	710	138,75 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de l'adhésion au service mutualisé de Conseil Energie, selon les conditions financières exposées précédemment, de la commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL, ceci pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

25) COMMUNE DE GIEZ - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

En application de la délibération prise par le Comité syndical le 8 décembre 2022, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 1 €/ an/ habitant DGF, à laquelle s'ajoute une part fixe de 200 €/ an. Ce montant de cotisation est voté chaque année par le Comité, le taux de participation du SYANE à hauteur de 50 % du coût du service est quant à lui garanti sur la durée de la convention.

La collectivité suivante souhaite adhérer au service de Conseil Energie :

Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale annuelle 2023
GIEZ	668	868,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'adhésion au service mutualisé de Conseil Energie de la commune de GIEZ pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

26) COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - UTILISATION PAR LA COMMUNE D'ETREMBIERES DU RESEAU AERIEN DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE POUR LA POSE DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE D'ETREMBIERES, ENEDIS ET LE SYANE.

Exposé du Président,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et ENEDIS, ont validé un nouveau modèle national de convention en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2022 visant à permettre aux opérateurs de communications électroniques, ou aux collectivités en charge de l'aménagement numérique du territoire, d'utiliser le réseau public aérien de distribution d'électricité exploité par ENEDIS pour la pose de leurs équipements de télécommunications (notamment câbles et boîtiers).

Ce modèle de convention, qui doit être adapté localement, prévoit 3 cosignataires principaux :

- le gestionnaire du réseau de distribution électrique (ENEDIS),
- l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (l'AODE),
- l'opérateur de réseau de communications électroniques qui souhaite déployer les équipements.

L'AODE est signataire de la convention en tant que propriétaire du réseau de distribution d'électricité. Elle autorise, de fait, la pose d'ouvrages sur le réseau aérien de distribution d'électricité.

Cette convention s'applique à tous types de déploiements et notamment aux caméras de vidéoprotection.

Elle décrit les modalités juridiques, techniques et financières de la pose et de l'exploitation des équipements sur le réseau aérien électrique.

Le modèle de convention prévoit le versement par l'opérateur qui déploie son réseau :

- à ENEDIS, d'un droit d'usage au titre de la mise à disposition des supports du réseau public de distribution d'électricité : 59,40 € HT par support pour 10 ans (tarif 2022),
- à l'AODE, d'une redevance d'utilisation du réseau : 29,70 € HT par support pour 10 ans (tarif 2022).

En outre, la convention précise les tarifs liés aux prestations d'ENEDIS pour l'accès au réseau (validation des dossiers techniques, délivrance des accès aux ouvrages, contrôle de conformité après travaux).

Ces tarifs sont en 2022 :

Nombre de supports	<10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 400	401 à 600	601 à 900	901 à 3000	>3000
Coûts des prestations	1.200 €	1.500 €	2.000 €	2.800 €	7.500 €	9.700 €	13.200 €	22.000 €	Modalités spécifiques à définir avec ENEDIS

La durée de la convention est de 10 ans maximum.

La commune d'ETREMBIERES a contacté ENEDIS et le SYANE afin de formaliser et signer une telle convention pour le réseau public de distribution d'électricité, objet du Contrat de Concession entre le SYANE et ENEDIS.

La convention proposée par la commune d'ETREMBIERES est conforme au modèle national de convention dont les caractéristiques principales sont décrites ci-dessus.

Cette convention serait signée entre ENEDIS (le gestionnaire du réseau de distribution), la commune d'ETREMBIERES (le maître d'ouvrage), la société ETS GUY CHATEL SAS (l'entreprise chargée de l'installation et/ou de l'exploitation des équipements) et le SYANE (l'AODE).

Elle concerne le périmètre de la commune d'ETREMBIERES et vise la pose de caméras de vidéoprotection.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention autorisant la commune d'ETREMBIERES à poser et exploiter, dans les conditions décrites ci-dessus, des caméras de vidéoprotection sur le réseau public de distribution concédé à ENEDIS par le SYANE, sur la commune d'ETREMBIERES,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

27) NUMERIQUE - REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE ET PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (RTGE/PCRS) - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) DE HAUTE-SAVOIE AVEC DIVERS GESTIONNAIRES DE RESEAUX

Exposé du Président,

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, la réglementation impose la mutualisation de l'élaboration et de la mise à jour d'un fond de plan topographique appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Le SYANE est Autorité Publique Locale Compétente (APLC) du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de la Haute-Savoie, il en porte le budget et est responsable du service et de sa gouvernance. Le SYANE mène ce projet en partenariat avec la Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc (RGD) sur qui il s'appuie pour son expertise en matière d'acquisition de données géographiques, et pour ses compétences dans la diffusion de données. Une convention de partenariat, signée le 9 septembre 2021 par le SYANE et la RGD, précise les rôles et responsabilités de chacun.

Pour rappel, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan topographique de haute précision représentant les éléments des rues et permettant aux gestionnaires de réseaux de positionner leurs réseaux de façon précise.

Depuis 2020, pour les besoins du PCRS, le SYANE réalise une modélisation numérique du territoire, et génère de nouvelles données géoréférencées, dont les collectivités de Haute-Savoie ne disposaient pas jusqu'à présent et dont elles auront besoin à l'avenir pour la bonne gestion de leurs services publics en complément du PCRS. Il s'agit notamment de photographies aériennes et modèles d'élévation de très haute précision, de vues immersives, et de modélisations 3D qui constituent un Référentiel Très Grande Echelle (RTGE).

En 2022, le SYANE a rencontré les principaux gestionnaires de réseaux publics afin de présenter le mode de cofinancement envisagé, la gouvernance du projet et au final une convention de partenariat objet de cette délibération et dont les principaux éléments sont synthétisés ci-après :

- La convention est signée entre un gestionnaire de réseau, le SYANE et la RGD.
- La convention fixe les quotes-parts de cofinancement de chacun des gestionnaires de réseaux publics.
- La participation financière est versée sur 4 ans.
- Dans l'éventualité où des aides financières seraient octroyées pour la réalisation du PCRS mutualisé (fonds européens, fonds d'État), et où d'autres contributeurs participeraient financièrement au projet, la participation financière de chaque partenaire sera réajustée au prorata de sa participation initiale.
- Le SYANE est et demeure propriétaire des données objet du droit d'usage.
- Le gestionnaire dispose d'un droit d'usage sans limite de durée, sur toutes les données finales et intermédiaires du PCRS qu'il a cofinancées.
- La convention est conclue pour une durée de 4 ans à partir de sa notification, et peut être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements pris dans le cadre de la convention.

Les conventions proposées sont :

Gestionnaire de Réseaux	Réseaux concernés	Participation financière du gestionnaire de réseaux en € sur 4 ans
Régie d'électricité des Houches	Réseaux d'électricité	4.731 €
Régie de gaz et électricité de Bonneville	Réseaux d'électricité et de gaz	13.352 €
Régie de gaz et électricité de Sallanches	Réseaux d'électricité et de gaz	13.309 €
Commune de Vanzy	Réseaux d'eau potable et d'éclairage public	883 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions de partenariat proposées,
2. à autoriser le Président à les signer avec les différents gestionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Divers

DELIBERATIONS 28) A 50) : INFORMATIONS PREALABLES

Début 2023, les services de la Préfecture de la Haute-Savoie ont lancé officiellement un dispositif de financement spécifique qui vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce dispositif appelé « Fonds Vert » identifie différentes actions parmi lesquelles : « Rénover les parcs d'éclairage public ».

Dans ce contexte, le SYANE a présenté un portefeuille d'opérations de travaux de « Gros Entretien et Rénovation en Eclairage public » susceptible d'être éligible à ce fonds.

Les critères d'éligibilité portaient notamment sur :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert (taux de rénovation du parc, participation des collectivités...).
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi 23 dossiers avaient été retenus en première instruction par les services de la Préfecture de Haute-Savoie. Au plan procédural, une délibération du Bureau syndical est attendue pour chacun des 23 dossiers précités.

Les délibérations 28) à 50) portent sur une sollicitation du « Fonds Vert » auprès de la Préfecture pour chacune des opérations suivantes :

	Commune	Montant prévisionnel travaux HT
1	VALLEIRY	168.918,05 €
2	VIUZ-LA-CHIESAZ	141.936,68 €
3	ONNION	25.503,33 €
4	SEYTROUX	89.316,00 €
5	MENTHON-SAINT-BERNARD	63.000,00 €
6	SAINT-JEOIRE	199.311,16 €
7	CHENEX	28.998,68 €
8	JONZIER-ÉPAGNY	72.343,00 €
9	ALBY-SUR-CHERAN	62.406,97 €
10	BOËGE	45.954,13 €
11	GIEZ	27.042,50 €
12	SAINT-JORIOZ	130.000,00 €
13	MARGENCEL	79.167,00 €
14	PERS-JUSSY	53.139,14 €
15	ALLEVES	50.000,00 €
16	VEYRIER-DU-LAC	494.723,00 €
17	CHAMPANGES	32.000,00 €
18	SERVOZ	76.700,00 €
19	ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	62.000,00 €
20	DOMANCY	43.750,00 €
21	MARIGNIER	173.000,00 €
22	LA BAUME	60.000,00 €
23	CONTAMINE-SUR-ARVE	60.000,00 €

28) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - VALLEIRY.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de VALLEIRY selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
168.918,05 €	33.783,61 €	40.540,33 €	94.594,11 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

29) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - VIUZ-LA-CHIESAZ.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.

- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de VIUZ-LA-CHIESAZ selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
141.936,68 €	28.387,34 €	34.064,80 €	79.484,54 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - ONNION.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune d'ONNION selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
25.503,33 €	5.100,67 €	6.120,80 €	14.281,86 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

31) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - SEYTROUX.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de SEYTROUX selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
89.316,00 €	17.863,20 €	21.435,84 €	50.016,96 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

32) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - MENTHON-SAINT-BERNARD.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
63.000,00 €	12.600,00 €	15.120,00 €	35.280,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

33) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - SAINT-JEOIRE.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de SAINT-JEOIRE selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
199.311,16 €	39.862,23 €	47.834,68 €	111.614,25 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

34) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - CHENEX.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de CHENEX selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
28.998,68 €	5.799,74 €	6.959,68 €	16.239,26 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

35) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - JONZIER-EPAGNY.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.

- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de JONZIER-EPAGNY selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
72.343,00 €	14.468,60 €	17.362,32 €	40.512,08 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

36) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - ALBY-SUR-CHERAN.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune d'ALBY-SUR-CHERAN selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
62.406,97 €	12.481,39 €	14.977,67 €	34.947,90 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

37) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - BOËGE.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de BOËGE selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
45.954,13 €	9.190,83 €	11.028,99 €	25.734,31 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

38) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - GIEZ.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.

- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de GIEZ selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
27.042,50 €	5.408,50 €	6.490,20 €	15.143,80 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

39) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - SAINT-JORIOZ.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de SAINT-JORIOZ selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
130.000,00 €	26.000,00 €	31.200,00 €	72.800,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

40) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - MARGENCEL.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale,
- Adaptation des territoires au changement climatique,
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de MARGENCEL selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
79.167,00 €	15.833,40 €	19.000,08 €	44.333,52 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

41) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - PERS-JUSSY.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.

- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de PERS-JUSSY selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
53.139,14 €	10.627,83 €	12.753,39 €	29.757,92 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

42) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - ALLEVES.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune d'ALLEVES selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
50.000,00 €	10.000,00 €	12.000,00 €	28.000,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

43) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - VEYRIER-DU-LAC.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de VEYRIER-DU-LAC selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
494.723,00 €	98.944,60 €	118.733,52 €	277.044,88 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

44) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - CHAMPANGES.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.

- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de CHAMPANGES selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
32.000,00 €	6.400,00 €	7.680,00 €	17.920,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

45) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - SERVOZ.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'€uros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de SERVOZ selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
76.700,00 €	15.340,00 €	18.408,00 €	42.952,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

46) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune d'ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
62.000,00 €	12.400,00 €	14.880,00 €	34.720,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

47) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - DOMANCY.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de DOMANCY selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
43.750,00 €	8.750,00 €	10.500,00 €	24.500,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

48) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - MARIGNIER.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de MARIGNIER selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
173.000,00 €	34.600,00 €	41.520,00 €	96.880,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

49) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - LA BAUME.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.
- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de LA BAUME selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
60.000,00 €	12.000,00 €	14.400,00 €	33.600,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

50) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - ECLAIRAGE PUBLIC - CONTAMINE-SUR-ARVE.

Exposé du Président,

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, 14 types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Renforcement de la performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du programme spécifique « Rénover les parcs d'éclairage public », le SYANE souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture pour faire bénéficier au total 23 collectivités de ce Fonds Vert. Les opérations de GER retenues par le Syndicat respectent les 2 critères suivants :

- Respect du cahier des charges Fonds Vert.

- Maturité du projet nécessaire pour engager les travaux d'ici la fin de l'exercice 2023.

Ainsi, c'est à ce titre qu'il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de Gros Entretien Rénovation sur la commune de CONTAMINE-SUR-ARVE selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel travaux (€ HT)	Fonds Vert	Participation SYANE	Participation collectivité
60.000,00 €	12.000,00 €	14.400,00 €	33.600,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert auprès de la Préfecture,
1. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour assurer la perception de ces subventions et le bon déroulé des opérations.

Adopté à l'unanimité.

51) COMMUNE D'ARENTHON - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE DESSERTE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRÈS HAUT DÉBIT - DEPLACEMENT D'OUVRAGES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS.

Exposé du Président,

Dans le cadre de la construction du Réseau d'Initiative Publique départemental Très Haut Débit de la Haute-Savoie, le SYANE réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des infrastructures de desserte fibre optique FTTH sur la commune d'ARENTHON.

Au plan opérationnel, le déploiement des poches FTTH s'appuie en priorité sur la réutilisation des réseaux aériens et souterrains télécom existants de l'opérateur ORANGE ainsi que du réseau aérien électrique existant exploité soit par ENEDIS, soit par des régies d'électricité.

Pour certains tronçons, la réutilisation des supports aériens existants suppose d'effectuer un déplacement des ouvrages d'éclairage public existants (rehaussement) afin de permettre l'installation de câble(s) optique(s) selon les inter-distances réglementaires.

Dans ce contexte, la commune d'ARENTHON, exploitant du réseau d'éclairage public, a réalisé des travaux :

- Nature des travaux : déplacement d'ouvrages d'éclairage public existants.
- Nombre de luminaires concernés : 8 unités.
- Coût des travaux : 1.920,00 € TTC.

Ces adaptations du réseau d'éclairage public réalisées par la commune vont permettre au SYANE le déploiement de la fibre optique dans des conditions facilitées au plan opérationnel et avantageuses au plan financier.

Dans ce contexte, il y a lieu d'imputer la charge financière supportée par la commune au Budget Annexe du programme du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit en fibre optique du SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le versement d'un montant de 1.920,00 € TTC à la commune d'ARENTHON,
2. à autoriser le Président à mettre en œuvre le règlement de ce montant, supporté par le Budget Annexe Très Haut Débit.

Adopté à l'unanimité.

52) COMMUNE DE COPPONEX - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE DESSERTE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRÈS HAUT DÉBIT - DEPLACEMENT D'OUVRAGES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS.

Exposé du Président,

Dans le cadre de la construction du Réseau d'Initiative Publique départemental Très Haut Débit de la Haute-Savoie, le SYANE réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des infrastructures de desserte fibre optique FTTH sur la commune de COPPONEX.

Au plan opérationnel, le déploiement des poches FTTH s'appuie en priorité sur la réutilisation des réseaux aériens et souterrains télécom existants de l'opérateur ORANGE ainsi que du réseau aérien électrique existant exploité soit par ENEDIS, soit par des régies d'électricité.

Pour certains tronçons, la réutilisation des supports aériens existants suppose d'effectuer un déplacement des ouvrages d'éclairage public existants (rehaussement) afin de permettre l'installation de câble(s) optique(s) selon les inter-distances réglementaires.

Dans ce contexte, la commune de COPPONEX, exploitant du réseau d'éclairage public, a réalisé des travaux :

- Nature des travaux : déplacement d'ouvrages d'éclairage public existants.
- Nombre de luminaires concernés : 14 unités.
- Coût des travaux : 2.370,48 € TTC.

Ces adaptations du réseau d'éclairage public réalisées par la commune vont permettre au SYANE le déploiement de la fibre optique dans des conditions facilitées au plan opérationnel et avantageuses au plan financier.

Dans ce contexte, il y a lieu d'imputer la charge financière supportée par la commune au Budget Annexe du programme du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit en fibre optique du SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le versement d'un montant de 2.370,48 € TTC à la commune de COPPONEX,
2. à autoriser le Président à mettre en œuvre le règlement de ce montant, supporté par le Budget Annexe Très Haut Débit.

Adopté à l'unanimité.

53) ASSEMBLEE GENERALE DU PROJET SMART EPC A COPENHAGUE - PARTICIPATION D'UN AGENT DU SYANE ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS REELS LIES A LA MISSION.

Exposé du Président,

L'Assemblée Générale du projet européen SMART EPC se tiendra à COPENHAGUE les 5, 6 et 7 juillet 2023.

Monsieur Bruno NSELLE MOUYENGA, chargé d'études au service Eclairage Public du SYANE, va participer à cette réunion.

Il est proposé que le SYANE prenne en charge l'ensemble des frais liés à cette mission (repas, etc...), sur présentation de justificatifs.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser le remboursement des frais inhérents à la participation de Monsieur Bruno NSELLE MOUYENGA, à cette réunion.

Adopté à l'unanimité.

54) INFORMATION DU BUREAU - COMMUNE DE MORZINE - MISE EN VALEUR PAR LA LUMIERE DE LA PASSERELLE FRANÇOIS BAUD ET TRAVAUX SUR LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS - MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Par délibération en date du 10 novembre 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de MORZINE pour la mise en valeur de la passerelle François Baud et des travaux sur le réseau de télécommunications.

Au regard des résultats d'une première consultation négociée, une nouvelle consultation avait été relancée pour un démarrage prévisionnel de travaux début septembre 2023.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2023, le Bureau a donné délégation au Président pour la signature du marché de « mise en valeur de la passerelle François Baud et des travaux sur le réseau de télécommunications » conformément à l'avis de la CAO de groupement de commandes (courant juin 2023), étant précisé qu'au regard de la première consultation, le montant du marché attribué pourrait excéder l'estimation initiale.

A titre d'information, les résultats de la consultation sont présentés aux membres du Bureau.

➤ **« MISE EN VALEUR DE LA PASSERELLE FRANCOIS BAUD »**

Critères de jugement des offres : 50 % : prix,
50 % : valeur technique.

Estimation du lot qui concerne les deux maîtres d'ouvrage :

Total : 284.552,00 € HT

Part commune : 28.000,00 € HT
Part SYANE : 256.552,00 € HT

AVANT NEGOCIATIONS

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € HT			Critère Prix Note /50	Valeur technique /50	Note globale /100	Rang
		TOTAL	PART Commune	PART SYANE				
1	SPIE CITYNETWORKS	329.048,30	25.328;00	303.720,30	50,00	34,50	84,50	1

APRES NEGOCIATIONS

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € HT			Critère Prix Note /50	Valeur technique /50	Note globale /100	Rang
		TOTAL	PART Commune	PART SYANE				
1	SPIE CITYNETWORKS	321.584,30 Ecart offre/estimatif +13,00%	25.328;00	296.256,30 Ecart offre/estimatif +15,50%	50,00	34,50	84,50	1

Le marché va être notifié à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS.

55) COMMUNE D'ALBY-SUR-CHERAN - MARCHE DE MAINTENANCE ET GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS EN ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT AVEC PORCHERON FRERES ET CIE.

Exposé du Président,

Par délibération n° 2019-109 du 25 juin 2019, le Bureau syndical a attribué le marché de maintenance et gros entretien des installations d'éclairage public de la commune d'ALBY-SUR-CHERAN avec l'entreprise PORCHERON Frères et Cie.

Le marché a été conclu pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduction annuelle sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Le terme du marché est prévu au 31 août 2023.

Un calendrier de consultation pour le renouvellement de marchés de maintenance est programmé à l'automne 2023 pour une attribution fin 2023.

Afin d'assurer une continuité du service public, il y a lieu de prolonger la durée du marché en cours par voie d'avenant.

Ainsi, l'avenant proposé prévoit de prolonger le marché jusqu'au 31 décembre 2023. Il est précisé que les autres clauses du marché sont inchangées.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

56) QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et le chapitre des questions diverses clos, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h30.

Le Secrétaire de séance,


P. HACQUIN


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE

Le Président,


J. BAUD-GRASSET